



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU MORBIHAN

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté du préfet du Morbihan du 5 mai 2015, il sera procédé sur l'île de HOEDIC à une enquête d'utilité publique portant sur :

- les travaux de dérivation des eaux des captages en vue de la consommation humaine,
- les périmètres de protection de ces captages ainsi que l'institution des servitudes afférentes.

L'enquête sera ouverte en mairie de Hoëdic **du 8 juin au 24 juin 2015 inclus.**

Le porteur du projet est Eau du Morbihan : 27 rue de Luscanen - 56001 VANNES Cédex.

Sont désignés par Mme la présidente du tribunal administratif, Mme Sylvie CHATELIN, commissaire enquêteur titulaire et M. Dominique BERJOT, commissaire enquêteur suppléant.

Toute personne pourra consulter le dossier pendant les horaires habituels d'ouverture au public de la mairie de HOEDIC : du lundi au vendredi de 10h00 à 11h30 et de 15h00 à 17h00, et consigner sur le registre ses observations éventuelles ou les adresser par écrit, au commissaire enquêteur à la mairie de HOEDIC.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public **en mairie annexe de HOEDIC les :**

- **8 juin 2015 de 10h00 à 13h00**
- **24 juin 2015 de 13h00 à 15h30.**

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois à compter de l'expiration du délai d'enquête pour émettre ses conclusions motivées sur l'utilité publique des travaux de dérivation des eaux des captages en vue de la consommation humaine, des périmètres de protection de ces captages ainsi que sur l'institution des servitudes afférentes.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur à la mairie de HOEDIC et à la préfecture du Morbihan – direction des relations avec les collectivités locales. Ces éléments seront également publiés sur le site internet de la préfecture du Morbihan <http://www.morbihan.gouv.fr>,